



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques  
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS  
59840 PREMESQUES

**Département**

Préfecture

**Arrondissement**

Lille

**Canton**

**Séance du 27 mars 2023**

**Délibération : N° 2023-03**

Nombre de conseillers :

En exercice : **18**

Présents : **17**

Votants : **18**

Présent(s) :

L'an deux mille vingt trois le Lundi 27 Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance :

Pierric JOURDAIN

Vote du Compte de Gestion - Exercice 2022

### DELIBERATION

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023

Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

Le secrétaire de séance

Pierrick JOURDAIN

